



L'APPEL DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

UNE NATION ARABE FORTE POUR LA PALESTINE



© Photo : D.R

«L'Algérie a œuvré, depuis son adhésion au Conseil de sécurité, à rehausser la place de la cause palestinienne au rang de cause centrale et de plus ancienne question inscrite à l'agenda de l'ONU», a souligné, jeudi, le Président Abdelmadjid Tebboune dans une allocution lue en son nom par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, à l'ouverture des travaux de la 33^e session du Sommet arabe à Manama (Bahreïn). Lire en page 2

SELON UNE ÉTUDE

Plus d'un tiers des zones humides de Méditerranée menacées par la montée des eaux

Plus d'un tiers des zones humides du bassin méditerranéen sont menacées par les risques de submersion marine causés par le réchauffement climatique, qui risque de détruire un habitat précieux pour les oiseaux côtiers, alerte hier vendredi une étude scientifique. Les zones humides côtières figurent parmi les zones les plus menacées par le réchauffement climatique: en raison de la montée des eaux, plus de la moitié d'entre elles dans le monde pourraient disparaître sous les eaux d'ici 2100, ont déjà montré de précédentes études. Cette nouvelle étude, parue dans la revue *Conservation Biology*, a modélisé les futurs risques de submersion en fonction des différents scénarios du Giec (le Groupe d'experts du climat mandatés par l'ONU) sur 938 sites côtiers du pourtour méditerranéen.

DUBAÏ

644 Algériens possèdent 972 biens immobiliers

Une enquête menée par l'Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP) et le journal norvégien *E24* a révélé que 644 Algériens possèdent 972 biens immobiliers à Dubaï (Emirats arabes unis), d'une valeur totale de 620 millions de dollars. Les résultats de l'enquête d'investigation sur les propriétaires de centaines de milliers de biens immobiliers à Dubaï, ont été publiés mardi dernier. Elle comporte des détails sur des Algériens propriétaires de biens dans ce petit émirat et leur utilisation sur la période allant de 2020 à 2022 notamment l'enquête "Dubai Unlocked" a impliqué 74 médias dans 58 pays, dont le site algérien "Twala", rapporte ce jeudi le journal *El Watan*.

PROMOTION IMMOBILIÈRE

Ouverture des inscriptions pour l'acquisition de LPL à Alger

L'entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) a ouvert, jeudi, les inscriptions pour l'acquisition de Logements promotionnels libres (LPL) à Alger, répartis sur cinq (5) sites. Il s'agit des sites: 51 villas Haoouch à Rouiba, d'une superficie de plus de 254 m² chacune, 15 logements à El-Harrach (F3 de 80,8 m² à 90,05 m²), 48 logements à Dergana (F3 de 85,9 m² et F4 de 106,15 m²). Il est question également des sites 208 logements à Bordj el-Bahri, 32 logements semi-collectifs à «Diar el-Gharbéa Aïn Taya (F4 de 156,9 m²), des duplex (F6 de 228,59 m² à 268,54 m²) et des duplex (F7 de 242,24 m² à 316,66 m²).

L'appel du Président Tebboune :

Une Nation arabe forte pour la Palestine

«L'Algérie a œuvré, depuis son adhésion au Conseil de sécurité, à rehausser la place de la cause palestinienne au rang de cause centrale et de plus ancienne question inscrite à l'agenda de l'ONU», a souligné, jeudi, le Président Abdelmadjid Tebboune dans une allocution lue en son nom par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, à l'ouverture des travaux de la 33^e session du Sommet arabe à Manama (Bahrein).

Il a affirmé que «la cause palestinienne a, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'une Nation arabe unie et forte, qui soit à l'avant-garde de ses défenseurs et aux premiers rangs de ceux qui œuvrent pour l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain, comme solution juste, pérenne et définitive au conflit arabo-israélien». Le président de la République a fait observer que le Sommet arabe s'est tenu dans un contexte international difficile et une conjoncture régionale de plus en plus complexe, la crise aiguë qui a frappé, de plein fouet, les relations internationales étant désormais une réalité dont les répercussions se font ressentir dans les quatre coins du monde». Le président de la République évoqué la paralysie des mécanismes d'action internationale multilatérale, en tête desquels l'Organisation des Nations unies et son organe central, le Conseil de sécurité. C'est une preuve de plus, a-t-il expliqué, de la gravité de cette crise aiguë qui hypothèque le présent et l'avenir de la paix, de la sécurité, du développement et de la prospérité dans le monde».

Pour le Président Tebboune la région arabe traverse, elle aussi, une conjoncture charnière, chargée de défis et de crises dont la dangerosité et la complexité se traduisent par les menaces existentielles qui guettent nos frères à Ghaza et les dangers auxquels fait face la cause palestinienne, visant sa liquidation». Il a rappelé que «l'Algérie a œuvré, depuis son adhésion au Conseil de sécurité, par fidélité et avec dévouement, à rehausser la place de la cause palestinienne au rang de cause centrale et de plus ancienne question inscrite à l'agenda de notre Organisation onusienne, mais aussi en tant que plus importante question à placer en tête des priorités de la Com-



■ Tebboune : «L'après-guerre à Ghaza doit, indéniablement, donner naissance au Projet national palestinien, consistant en l'édification d'un Etat palestinien indépendant, souverain, sans restrictions, ni conditions, ni entraves aucunes». (Photo : DR)

munauté internationale, et à soutenir en mobilisant tous les efforts nécessaires, eu égard à la place qu'elle occupe dans les cœurs de nos peuples». Outre les exigences dictées par la conjonc-

ture actuelle en termes d'intensification des pressions pour mettre fin à l'agression israélienne, garantir l'acheminement des aides humanitaires et faire cesser la déportation des Pales-

tiniens», le président de la République est fermement convaincu que l'après-guerre à Ghaza doit être complètement différent et opposé à l'avant-guerre et qu'il appelle l'unification des rangs, la fédération des énergies et la mobilisation des efforts pour la relance d'un règlement du conflit qui soit sous-tendu par des bases justes, pérennes et définitives, conformément aux instruments internationaux auxquels a adhéré la Communauté internationale, dont des références, des garde-fous et une Légalité immuable. «L'après-guerre à Ghaza doit, indéniablement, donner naissance au Projet national palestinien, consistant en l'édification d'un Etat palestinien indépendant, souverain, sans restrictions, ni conditions, ni entraves aucunes», a-t-il souligné.

L'Algérie accueille favorablement l'élan grandissant des reconnaissances officielles de l'Etat de Palestine et le soutien accru apporté au projet de son admission en tant qu'Etat membre de plein droit à l'ONU», a ajouté le Président Tebboune. La décision historique adoptée, il y a quelques jours, par l'Assemblée générale de l'ONU, reflète dans sa teneur et ses objectifs, le fait que le fond du conflit palestino-israélien consiste en le sabotage du Projet national palestinien et que le règlement de ce conflit passe par la concrétisation de ce projet et l'accélération de l'édification de l'Etat de Palestine», a souligné le Président Tebboune.

Dans le même sillage, le président de la République a réitéré son appel au Conseil de sécurité à l'effet de «reconsidérer le dossier d'admission de l'Etat de Palestine, permettre à la Communauté internationale de se racher et saisir cette opportunité

Vivre-ensemble en paix

Le double standard dénoncé

A l'occasion de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, célébrée le 16 mai de chaque année, la Radio nationale, en collaboration avec l'Ecole nationale supérieure de sciences politiques, a organisé, jeudi à Alger, une conférence placée sous le thème : «La paix et le double-standard, la doctrine de l'Algérie quant à la contribution à la paix internationale». Le directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences politiques, Zakaria Ouahbi, l'enseignant de droits et relations internationales, Abdelkader Boubekour, et le directeur du Centre arabe d'études politiques et sociales de Genève, Riadh Sidaoui (en visio-conférence) ont participé à la conférence. Les conférenciers ont rappelé l'origine de l'idée du Vivre-ensemble initiée par l'Algérie, ainsi que les efforts considérables menés par la diplomatie algérienne en vue de réaligner la paix et la sécurité internationales et défendre les peuples opprimés en quête d'indépendance et d'autodétermination, à l'image de la Palestine et du Sahara occidental.

Les participants ont, également, mis l'accent sur l'action de l'Algérie au sein du Conseil de sécurité, en sa qualité de membre non-permanent, et les nombreux appels adressés dans les foras régionaux et internationaux pour une paix juste et durable, à même d'instaurer la sécurité et la stabilité dans le monde. Ils ont évoqué aussi les conflits et les guerres que connaît le monde, notamment l'occupation sioniste de la Palestine, le génocide à Ghaza et l'occupation marocaine du Sahara occidental. Les intervenants ont mis en exergue les efforts de l'Algérie, de par sa position au Conseil de sécurité, en soutien au peuple palestinien et à toutes les causes justes, appelant la Communauté internationale à assumer ses responsabilités et résoudre définitivement les conflits dans le monde. On sait que l'Occident dirigé par les Etats-Unis, en appui sur l'OTAN, affiche de manière crue et criarde, sa politique de double standard, quand le mis en cause, l'entité sioniste, fait partie de son camp, lui permettant ainsi de commettre à Ghaza, «le génocide le plus transparent de l'histoire de l'humanité».

Les organisations internationales contrôlées par l'Occident ont pris immédiatement des sanctions contre la Russie, après son opération militaire spéciale en Ukraine, mais n'ont rien fait contre l'entité sioniste alors qu'elle en est à plus de 220 jours d'agression génocidaire contre la population palestinienne de Ghaza. Les experts ont noté que depuis 1948, les Etats-Unis utilisent leur droit de veto pour empêcher toute résolution condamnant l'entité sioniste. C'est ce que constatent et dénoncent les peuples et les Etats du Sud global qui ont compris que les institutions internationales mises en place par l'Occident n'ont pas de crédibilité.

L. A.

REPÈRE

Conférence mondiale des présidents des Parlements

Boughali propose la création d'une commission parlementaire consultative à l'ONU

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a appelé, jeudi depuis Genève (Suisse), à ouvrir la voie aux représentants des peuples afin de contribuer de manière active et sérieuse à la prise de décisions mondiales et de les impliquer régulièrement dans les différentes activités et initiatives des Nations unies, proposant la création d'une commission parlementaire consultative auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU), regroupant des représentants des parlements des Etats membres, indique un communiqué de l'APN.

Intervenant lors des travaux du Comité préparatoire de la 6^e Conférence mondiale des présidents de parlements en 2025, M. Boughali a souligné «le rôle central de la diplomatie parlementaire, à travers les parlements nationaux ou l'Union interparlementaire (UIP), dans le soutien aux activités de l'ONU et le renforcement de son action multilatérale, ainsi que ses efforts pour combler le fossé démocratique observé dans les relations internationales».

Le président de l'APN s'est dit convaincu qu'«en associant les représentants des peuples dans la prise de décisions mondiales et en tenant compte des opinions et des propositions des parlementaires notamment au sein de l'ONU, cela peut changer le cours du monde entier». Evoquant ce qui a été réalisé lors des précédentes conférences sur l'action parlementaire, M. Boughali a salué le soutien apporté par l'UIP, notamment aux Parlements à faibles ressources financières et logistiques pour renforcer essentiellement le processus de numérisation, désormais indispensable pour le développement des administrations et leur gestion.

A cette occasion, M. Boughali a passé en revue l'expérience du Parlement algérien, en insistant sur la réalisation du principe d'association des femmes et des jeunes à la vie politique et parlementaire en particulier.

pour rendre justice au peuple palestinien et lui permettre de jouir de ses droits». Le Président Tebboune a évoqué la situation au Soudan, en Libye, au Yémen, et dans d'autres pays arabes, privés de paix et de sécurité. Il a également réaffirmé l'urgence de la réforme de la Ligue arabe.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Lutte contre les incendies Mobilisation d'une flotte de 25 appareils aériens

Le délégué général aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, Hamid Afra, a annoncé, mardi, le renforcement des moyens aériens de lutte contre les incendies. « Cette année encore, les moyens aériens de lutte contre les feux de forêts ont été renforcés ».

« C'est la quatrième année que nous utilisons les moyens aériens d'extinction des feux, qu'ils soient affrétés ou acquis », a-t-il indiqué. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale dont il était l'invité de l'émission "Invité de la Rédaction", Hamid Afra, a assuré que sur le plan d'acquisition de sept avions bombardiers d'eau en 2024, six ont déjà été réceptionnés à l'aéroport d'Alger, le septième arrivera au quatrième trimestre de cette année.

« Si l'on ajoute les moyens déjà existants, à savoir six hélicoptères de la Protection Civile et cinq autres appareils du ministère de la Défense nationale, sans oublier le Beriev acquis et qui a une capacité de 12.000 litres d'eau, cela fait une flotte de 25 appareils aériens mobilisés cette saison pour lutter contre les incendies », a-t-il poursuivi. Faisant remarquer que six autres appareils ont été affrétés.

Précisant que des drones sont également utilisés pour la détection des incendies, le délégué général aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a rassuré sur la disponibilité de l'eau pour



■ Pour renforcer la prévention et la vigilance, et ainsi réduire les pertes, la Direction générale des forêts a eu l'accord du Premier ministre et du ministère des Finances pour recruter des saisonniers. (Photo : D.R)

éteindre les feux. « Nous comptons 12 barrages éligibles à l'éco-pavage, car disposant d'un plan d'eau d'une longueur d'au moins 500 mètres, une condition pour qu'un avion puisse s'y ravitailler. Il y a aussi les bassins d'eau réalisés dans les massifs forestiers et l'eau de mer disponibles le long de la côte », a-t-il dit.

Contrairement à d'autres risques majeurs, note l'invité de l'émission "Invité de la Rédaction", de la Chaîne III de la Radio nationale, les risques d'incendies sont prévisibles à partir des données météo qui représentent des facteurs aggravants.

« Pour autant, la naissance du feu n'est pas prévisible et dans la plupart des cas, elle est d'origine criminelle. C'est pourquoi, il faut travailler sur la prévention et la sensibilisation », a ajouté Hamid

Afra, rappelant que la loi relative aux forêts et aux richesses forestières qualifie de crime terroriste l'acte volontaire d'incendier et le traitement de ces affaires se fait au niveau du pôle spécialisé de Sidi M'hamed.

Evoquant les dégâts causés par les feux de forêts en 2023, Hamid Afra a révélé qu'ils ont coûté 4,5 milliards de DA, faisant remarquer que pour renforcer la prévention et la vigilance, et ainsi réduire les pertes, la Direction générale des forêts a eu l'accord du Premier ministre et du ministère des Finances pour recruter des saisonniers.

« Autre nouveauté cette année, la campagne de lutte contre les incendies de forêt a débuté le 1^{er} mai, soit avec un mois d'avance par rapport à d'habitude », a encore indiqué le délégué général

aux risques majeurs, au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Relevant que cette décision a été prise pour s'adapter au réchauffement climatique. Un Conseil interministériel, présidé par le Premier ministre, a-t-il poursuivi encore, s'est tenu, la veille, soit lundi, au sujet de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts. Il s'agit, a-t-il dit, du deuxième Conseil interministériel après celui du 26 mars dernier, au cours duquel, le Plan national de lutte contre les incendies de forêts a été examiné.

« Ce plan comprend de nombreuses actions préventives, notamment l'ouverture des pistes forestières et la réalisation des points d'eau et des aires d'atterrissage pour les moyens aériens ».

Rabah Mokhtari

Lutte contre les défis inhérents à la lutte contre les stupéfiants sous leurs diverses formes

Le DGSN chez le chef du Département Anti-drogue de New York

En visite de travail aux États-Unis d'Amérique, le directeur général de la Sûreté nationale, Ali Bedaoui, et la délégation, des cadres supérieurs de la DGSN, qui l'accompagne se sont entretenus avec le chef du Département Anti-drogue de New York, avec lequel, a indiqué, avant-hier jeudi, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), ils ont abordé les voies et moyens de coopération bilatérale en matière de lutte contre les défis inhérents à la lutte contre les stupéfiants, sous leurs diverses formes.

« Poursuivant la visite de travail qu'il effectue aux États-Unis d'Amérique (USA), le DSGN ainsi que la délégation qui l'accompagne, ont rencontré le chef du Département Anti-drogue de New York, avec lequel ils ont passé en revue les voies et moyens de coopération avec les appareils spécialisés de la DGSN, à même de faire face aux défis inhérents à la lutte contre les stupéfiants, sous toutes leurs formes, dont les drogues de synthèse et la résine de cannabis », précise la même source.

La délégation algérienne, a poursuivi le communiqué de la DGSN, s'est rendue aux différents départements du laboratoire n'analyse chimique des stupéfiants relevant dudit Département, où elle a reçu de plus amples explications données par des experts en la matière, autour des équipements et des procédés d'analyse chimique des stupéfiants. Et au siège de la Police de New York, où il a été procédé, a fait savoir la même source, à un échange d'expériences et de vues autour des défis sécuri-

taires auxquels fait face la police dans les deux pays dans les domaines de la sûreté urbaine, de la sécurité publique, de transport par tunnels et de sécurisation des grandes manifestations.

Le DSGN ainsi que la délégation qui l'accompagne, a noté la même source, a également visité les services de la police aux frontières (PAF) entre les USA et le Canada.

« Les rencontres avec les responsables des passages frontaliers ont permis de s'enquérir des moyens employés et des procédés de contrôle du mouvement frontalier des personnes, des véhicules et des marchandises, ainsi que des mécanismes modernes d'échange d'information, en vue d'assurer la sécurité aux frontières », a ajouté le communiqué de la DGSN.

Cette visite de travail aux États-Unis s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale algéro-américaine pour renforcer la coopération et à échanger les expertises et les expériences en matière de lutte contre le crime organisé transfrontalier et s'enquérir des derniers modes et tactiques opérationnelles mis en place dans la lutte contre la criminalité, note la même source, ajoutant qu'à cette occasion le DGSN a tenu une rencontre avec le Directeur du Bureau fédéral des investigations (FBI), James Smith, avec lequel il a abordé les différents défis et les problématiques à caractère policier, et ce, en présence de l'ambassadeur d'Algérie à Washington et de l'ambassadrice des USA en Algérie.

Rabah M.

APN

Questions orales

Elaboration d'un projet de Décret exécutif fixant les conditions et modalités d'exercice de la profession de pharmacien

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi a fait état, jeudi à Alger, de l'élaboration d'un projet de Décret exécutif fixant les conditions et modalités d'exercice de la profession de pharmacien d'officine. Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales destinées à nombre de membres du Gouvernement, M. Saihi a affirmé qu'«il sera procédé, prochainement, à la révision des textes réglementaires fixant les conditions d'installation, d'ouverture et de transfert d'une officine», ajoutant qu'«un projet de Décret exécutif fixant les conditions et modalités d'exercice de la profession de pharmacien d'officine et de pharmacien assistant, a été élaboré», et ce, en application des dispositions de l'article 250 de la loi n° 18-11 du 2 juillet 2018, relative à la santé.

Concernant l'ouverture de pharmacies et de magasins d'optique médicale dans les régions enclavées, le ministre a rassuré que «les nouvelles normes qui seront adoptées, à l'avenir, ne seront pas les mêmes», précisant que «la règle d'une pharmacie pour 5.000 habitants n'est pas raisonnable et peut changer même dans la même wilaya».

Et de relever que «la pharmacie n'est pas seulement un commerce, mais un service public qui est, de ce fait, soumis aux règles de service du citoyen».

Pour le ministre, ce projet mettra fin à «l'injustice» commise à l'encontre de certains jeunes pharmaciens qui sont au chômage et sans emploi, en raison de cette règle.

Répondant à une question sur l'adoption d'un barème de référence pour les tarifs des prestations médicales, le ministre a estimé que cette adoption se veut la première étape pour asseoir un système de conventionnement qui garantit au citoyen une couverture des coûts de ses soins, à travers les caisses de sécurité et d'aide sociales. Le premier responsable du secteur a, en outre, rappelé que le Gouvernement avait essayé plusieurs fois de revoir ce point, à travers ce «système de conventionnement, en cours d'élaboration, notamment avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, d'autant plus que la question du plafonnement des prix sera tranchée».

Abordant, par ailleurs, la réalité des services de santé dans le Grand Sud, notamment au niveau de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, M. Saihi a souligné que «les meilleurs hôpitaux pour le traitement du cancer se trouvent dans le Sud», mais certaines «lacunes» ont été enregistrées dans la prise en charge des patients qui seront traités.

Agence

BRÈVE

Béjaïa

Krikou lance une caravane de solidarité en faveur des personnes âgées

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a donné, jeudi à Béjaïa, le coup d'envoi d'une caravane de solidarité devant venir en aide à 150 familles démunies dont les chefs sont des personnes âgées.

Plusieurs camions et des véhicules tout terrain, chargés d'équipements médicaux, de literies et de nourritures ont été ainsi chargés avant de se rendre dans plusieurs villages pour y être distribués.

Au chef-lieu de wilaya, la ministre en a profité pour visiter quelques structures relevant de son département où elle a pris connaissance des conditions dans lesquelles se sont déroulées les examens d'évaluation des acquis des personnes aux besoins spécifiques.

«C'est une première expérience très positive», a-t-elle opinée, indiquant que les élèves ont été à la hauteur des attentes et que cette expérience, vécue de façon expérimentale antérieurement, a concerné cette année 1.700 enfants à travers le territoire national.

Agence

Elle estimera avec précision les potentialités agricoles

Cherfa dévoile la « Carte aux trésors » du Grand Sud

A la conquête des grandes potentialités naturelles du Grand Sud pour la concrétisation de la sécurité alimentaire du pays, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, et devant la présence de cinq membres du Gouvernement, d'un représentant du ministre de la Défense nationale et de six walis de la République, a révélé, avant-hier à Alger, la création de la Carte minutieuse des potentialités nationales qui permettra, selon le ministre, de déterminer avec haute précision les besoins spécifiques en termes de sol, des eaux, de l'énergie, des infrastructures et des communications que regorge le Grand Sud du pays.

Prenant part aux travaux de la Journée d'étude organisée par le département ministériel de l'Énergie et des Mines, autour de "La carte des potentialités agricoles au niveau des wilayas du Sud", le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa a appelé, avant-hier à partir du siège du ministère de l'Énergie et à travers une allocution livrée devant la présence de cinq ministres clés (Énergie et Mines, Finances, Hydraulique, Environnement et des Énergies renouvelables, Poste-Télécommunications et Défense nationale) sous la collaboration attentive du représentant du ministre de la Défense nationale, à la mobilisation générale de l'ensemble des acteurs autour de la Carte minutieuse des potentialités nationales car, c'est la voie menant vers l'exploitation précises et précieuses des ressources naturelles du Grand Sud du pays.



■ Youcef Cherfa: « La mise en place d'une carte minutieuse des potentialités nationales est indispensable pour la réalisation des projets d'investissement dans le secteur agricole dans les wilayas du Sud ». (Photo : D.R)

« La mise en place d'une carte minutieuse des potentialités nationales est indispensable pour la réalisation des projets d'investissement dans le secteur agricole dans les wilayas du Sud, cela en coordination avec tous les acteurs clés, elle nous permettra de déterminer les besoins spécifiques en termes de sol, des eaux, de l'énergie, des infrastructures et des communications, à savoir des facteurs principaux, à même d'activer le plan national de développement des cultures stratégiques », a précisé Youcef Cherfa. Pour y parvenir, ce dernier a appelé à la conjugaison des efforts de tous les départements ministériels et services concernés, tout en exigeant l'accélération de la cadence de la réalisation de plusieurs programmes tels que le raccordement des exploitations agricoles à l'électricité, la facilitation des procédures de forage des puits et de mise en valeur des eaux non-conventionnelles.

A son tour, le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal a évoqué et valorisé à la fois, lors de son intervention à la Journée d'étude organisée par le ministère, autour de "La carte des potentialités agricoles au niveau des wilayas du Sud", les missions importantes et décisives qui sont attribuées à ses services pour un accompagnement sûr et certain du secteur agricole national à travers une alimentation sans faille et étudiée de l'eau, voire l'essence même du développement de l'agriculture dans le Sud du pays. Étant un secteur stratégique assurant la souveraineté et la sécurité alimentaire nationale, le développement des surfaces agricoles dans les wilayas du Sud du pays et l'accompagnement des investisseurs en agriculture, locaux et étrangers, qui s'intéressent à cette vaste région désertique, dépendront de la disponibilité des ressources en eau compte tenu de les spécificités géographiques

et climatiques du Grand Sahara Algérien, a fait observer le ministre de l'Hydraulique. Pour concrétiser cette stratégie nationale, le département ministériel a créé un bon climat en accordant toutes les facilitations nécessaires pour les investisseurs à travers l'obtention des autorisations de forages de puits dans le Sud du pays qui regorge d'un stock stratégique d'eaux souterraines, a fait savoir Taha Derbal, tout en ajoutant la disponibilité prochaine d'une cartographie des ressources en eaux souterraines du pays, « elle sera mise au point par nos services. Cette cartographie nous permettra de mieux exploiter nos ressources en eaux souterraines et concrétiser, de ce fait, la sécurité alimentaire et plus que ça, la relance de notre économie nationale », a ambitionné le ministre de l'Hydraulique.

Sofiane Abi

Les préparatifs battent leurs pleins, a annoncé Tayeb Zitouni

Lancement bientôt des zones franches à Jijel, El-Tarf et Tébessa

L'Algérie accélère très fort sa cadence pour la création de zones franches maritimes et terrestres couvrant les wilayas de Jijel, El-Tarf et Tébessa avec les pays voisins de l'Est, où les préparatifs pour leur lancement battent leurs pleins, a révélé, avant-hier, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni.

Devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations a déclaré, avant-hier et lors d'une plénière consacrée aux questions posées par des députés, que « les préparatifs pour le lancement de zones franches à caractère commercial et industriel au niveau du port de Djen Djen dans la wilaya de Jijel avec l'examen de la possibilité de son extension pour englober la zone industrielle de Bellara, celui de Bouchebka à Tébessa et de la wilaya d'El-Tarf, sont en train de se faire, et ce, dans le cadre des efforts visant à augmenter le volume des échanges commerciaux, notamment avec les pays voisins », annonça le ministre. Ces projets s'ajoutent, explique Tayeb

Zitouni, aux cinq zones franches décidées dans les wilayas d'El Oued, Illizi, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Tindouf, à travers lesquels, l'Algérie tend à renforcer ses échanges commerciaux avec les pays limitrophes.

L'accélération des procédures techniques, économiques et juridiques pour le lancement des zones franches avec les pays voisins, notamment la Tunisie et la Libye, comme cela a été ordonné par le Chef de l'État, a été réalisée grâce à la contribution de grandes sociétés internationales, a fait observer le ministre du Commerce devant les députés de la nation. Selon lui, un partenariat avec des sociétés internationales, notamment chinoises et turques est en train de se rétablir au regard de leur riche expérience dans le domaine de la gestion des zones franches et des normes internationales.

Poursuivant son exposé sur les zones franches à l'APN, Tayeb Zitouni a indiqué, avant-hier, que son département ministériel a entamé, en coordination avec les autres secteurs concernés, l'élaboration de textes d'application relatifs à la création de zones

franches, tout en précisant que ces zones seront « dédiées à l'exportation des produits nationaux vers les pays voisins, en sus de l'accès aux marchés prometteurs de l'Afrique de l'Ouest », évoque-t-il.

Par ailleurs, et concernant le volet du pouvoir d'achat du citoyen, le ministre Tayeb Zitouni a affirmé que l'approche adoptée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et les mesures proactives prises « ont permis cette année d'assurer la disponibilité des produits de large consommation, notamment durant le mois de Ramadhan dernier, en dépit de la conjoncture internationale difficile et de la flambée des prix, en raison des crises internationales et devant les répercussions du soutien de l'Algérie aux causes justes dans le monde particulièrement à la question palestinienne », a-t-il répondu à une question posée par un député. « L'abondance des denrées alimentaires qui a caractérisé cette année se poursuivra pour les années prochaines », a assuré et rassuré le ministre.

S. Abi

ALGÉRIE-UE

Coopération

Nécessité d'élargir et de renforcer les investissements européens en Algérie

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a affirmé, jeudi à Alger, que la plupart des investissements européens directs en Algérie restait limitée au secteur des hydrocarbures, d'où la nécessité de les élargir et de les renforcer pour réduire la disparité qui caractérise les échanges commerciaux entre les deux parties.

M. Aoun s'exprimait lors d'une Conférence organisée par la Délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie, en collaboration avec l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), sous le thème : « Explorer les nouvelles opportunités d'investissements et de Nearshoring en Algérie », en présence du chef de la Délégation de l'UE en Algérie, l'ambassadeur Thomas Eckert, de la directrice générale des impôts, Amel Abdelatif, du directeur général des Douanes, le Général-Major Abdelhafid Bakhouche, du directeur de la Banque nationale de l'habitat, Ahmed Belayat, du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, de représentants de plusieurs départements ministériels et de directeurs généraux d'organismes publics et entreprises économiques.

Le ministre a rappelé que l'Algérie, « qui a toujours été un partenaire fiable et sûr pour les pays européens, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en gaz naturel, aspire à établir des relations de coopération et de partenariat qui répondent à nos aspirations mutuelles en matière de développement économique ».

Pour M. Aoun, le thème de cette rencontre « s'inscrit dans la nouvelle vision économique de l'Algérie et constitue une opportunité pour formuler une approche commune en vue de renforcer la coopération entre l'Algérie et l'UE ».

Ainsi, le ministre s'est dit convaincu que « le nouveau départ ne peut se réaliser qu'avec la participation de tous les acteurs, notamment les investisseurs et les hommes d'affaires des deux côtés », appelant à « intensifier les contacts et les rencontres pour établir des relations basées sur le principe gagnant-gagnant ». M. Aoun a, en outre, souligné que « la coopération ne saurait être fructueuse, que dans le contexte d'un environnement sûr et stable qui renforce la confiance des acteurs économiques et leur octroie les garanties et les mesures incitatives », rappelant dans ce contexte que « l'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a initié la concrétisation d'un saut qualitatif en matière de réformes économiques, notamment le cadre juridique relatif aux hydrocarbures, aux finances et à l'investissement ».

Agence

INFO/EXPRESS

**AIE
La production mondiale de pétrole recule en avril, mais établira un record en 2024**

La production mondiale de pétrole en avril 2024 a reculé de 200.000 barils par jour (bpj) pour atteindre 102 millions de bpj, mais augmentera pour atteindre un niveau record à la fin de l'année grâce aux pays qui ne font pas partie de l'Opep+, estime l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Néanmoins, l'offre de pétrole dans le monde pourrait finalement être inférieure à la demande prévue de 103 millions de bpj.

Selon le rapport de mai de l'organisation, l'AIE s'attend à ce que l'offre mondiale de pétrole augmente de 580.000 bpj cette année pour atteindre le niveau record de 102,7 millions de bpj, la production des pays non membres de l'Opep+ affichant une hausse de 1,4 million de bpj, tandis que l'Opep+ la réduira de 840.000 bpj si les réductions volontaires sont maintenues. L'année prochaine, le marché mondial du pétrole sera plus équilibré en raison de la croissance de la production des pays non membres de l'Opep+, a précisé l'agence. Selon les prévisions de l'AIE, la production mondiale de pétrole progressera de 1,8 million de bpj en 2025 même si les réductions de l'Opep+ sont maintenues, car les pays non membres de cette dernière augmenteront également leur offre de pétrole de 1,4 million de bpj. Les États-Unis, le Guyana, le Canada et le Brésil assureront l'essentiel de la croissance, même si la production américaine est au ralenti, lit-on dans le rapport. L'Opep+ pourrait augmenter sa production de 330.000 bpj l'année prochaine. ■

**Accidents de la route
Treize morts et 409 blessés dans les zones urbaines en une semaine**

Treize (13) personnes ont trouvé la mort et 409 autres ont été blessées dans 350 accidents corporels de la circulation survenus en zones urbaines entre le 7 et le 13 mai, selon un bilan publié jeudi par les services de la Sûreté nationale. Le bilan fait état d'une hausse du nombre d'accidents (+39) et des blessés (+41) et d'une baisse du nombre de morts (-2) par rapport à la précédente semaine. Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents (+95%) en raison du non respect du code de la route et de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse et du manque de concentration au volant, outre l'état du véhicule, selon les données de la Sûreté nationale. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique à la prudence et au respect du code de la route, rappelant les numéros vert 1548 et de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24/24. ■

Sidi Bel-Abbès

Trois suspects arrêtés pour vol de câbles téléphoniques et de l'internet



■ Les vols de câbles de cuivre dans certaines communes privent les résidents d'internet et de téléphone.

Sur la base d'une information, les éléments de la 9^e Sûreté urbaine ont réussi à arrêter trois suspects en possession de câbles téléphoniques et internet volés de la cité Hay el Houria, rapporte un communiqué de la cellule de police.

L'enquête a permis d'identifier les suspects et de les localiser. Les câbles étaient cachés dans un entrepôt dans le but d'en ramasser une quantité importante pour la vendre, explique la

source. La police déclare avoir résolu trois affaires similaires depuis le lancement de la campagne de lutte contre ce phénomène qui nuit sérieusement au développement local. Les sus-

pects ont été présentés devant le tribunal pour répondre de leur crime, a conclu le communiqué.

Djillali Toumi

Djelfa

Le vol de câble reprend

Comment qualifier les voleurs de câbles en cuivre ? Telle est la question en 2024 où presque toute la téléphonie s'est numérisée et fonctionne avec la fibre optique. Les rares quartiers ou cités qui continuent d'être raccordées avec les câbles en cuivre se sont vus élagués du réseau. N'ayant plus de réseau téléphonique ou internet. Ils sont désormais « hors

circuit ». La première réponse sur la qualification du crime, nous venons de l'avoir auprès des rédacteurs du communiqué de la police. « Le crime urbain ». Deux personnes et on doute fort, sauf si c'est un ouvrier journalier, assisté d'un complice, travaillant chez un entrepreneur qui est l'auteur. En tous les cas, ce sont 150 mètres de câbles en cuivre qui

ont été récupérés en la demeure du mis en cause qui a été dénoncé et non balancé. C'est à la 3^e Sûreté urbaine que revient l'honneur d'avoir défendu les biens publics. Le mis en cause a été présenté au procureur de la République près le tribunal de Djelfa.

Djillali Harfouche

Entreprise citoyenne

LG Electronics Algérie soutient les enfants du Village SOS Draria avec un don de machines à laver

Dans le cadre de son engagement social, LG Electronics Algérie multiplie ses actions de solidarité. A travers une démarche solidaire, la société a procédé aujourd'hui à la remise d'un don composé de 12 machines à laver au Village SOS Draria d'Alger, une organisation dédiée au bien-être des enfants orphelins en Algérie. Ainsi, chaque maison du village a été équipée d'une machine à laver, offrant ainsi un équipement neuf à chaque foyer pour améliorer le confort des enfants bénéficiaires au quotidien.

En permettant de soutenir les enfants du village, LG Electronics Algérie exprime son soutien envers SOS village draria qui œuvre depuis plusieurs décennies pour offrir aux enfants orphelins un foyer stable et chaleureux en créant un environnement familial pour les enfants privés de

leurs parents, en veillant à leur bien-être et à leur intégration dans la société.

Cette action caritative s'inscrit dans la lignée des valeurs fondamentales de LG Electronics Algérie, qui accorde une importance primordiale à l'engagement envers la société et à la promotion du bien-être des enfants. Outre ce don important, LG Algérie a déjà pris part à plusieurs initiatives sociales, notamment la distribution de fournitures scolaires aux enfants défavorisés et des dons alimentaires en partenariat avec des organisations caritatives locales telles que l'association Sidra.

Mustapha Nabi, Directeur Marketing de LG Electronics Algérie, a exprimé sa satisfaction avec joie et émotion : « Au-delà de ce geste symbolique, cette action caritative tient particulièrement

à cœur pour moi. Nous voulons transmettre un message d'espoir et de solidarité à ces enfants qui méritent tout notre soutien. En leur offrant ces machines à laver, nous espérons leur apporter un peu de confort et faciliter leur quotidien au sein du village ». Il a ajouté : « Depuis notre présence en Algérie, nous sommes engagés à soutenir activement la communauté locale à travers diverses initiatives sociales. Notre objectif est de jouer un rôle positif et constructif dans la société, en apportant une contribution tangible au bien-être. De ceux qui en ont le plus besoin. »

Pour finir LG Algérie est résolu à renforcer son implication sociale à travers plus d'actions visant à améliorer le soutien et l'aide de son prochain, ainsi s'inscrire dans la durée en tant qu'entreprise citoyenne. ■

INFO/EXPRESS

**Audience
Le président du CNRST reçoit l'ambassadeur du Qatar à Alger**

Le président du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST), Mohamed Tahar Abadlia, a reçu, jeudi dernier, l'ambassadeur de l'Etat du Qatar à Alger, M. Abdelaziz Ali Al-Naama, avec lequel il a abordé la question de coopération bilatérale en matière de recherche scientifique et d'innovation technologique, indique un communiqué du CNRST.

Les deux parties ont évoqué la nécessité de bâtir un partenariat, à travers «l'aménagement d'un cadre de coopération entre le CNRST en Algérie et son homologue qatari, à travers l'échange d'expertises et de délégations des deux pays, dans l'objectif de réaliser un développement durable au profit des deux peuples», lit-on dans le communiqué.

A ce propos, M. Abadlia a souligné «le rôle efficace et constructif joué par le CNRST, à travers les missions constitutionnelles qui lui sont assignées, estimant que le champ de coopération internationale avec les Conseils homologues dans les autres pays, devront contribuer à asseoir des bases solides pour cette instance de consultation».

De son côté, l'ambassadeur de l'Etat du Qatar s'est félicité des «relations ancrées aux plus hauts niveaux», ajoutant que les relations algéro-qataries sont «sincères et solides et se sont concrétisées par des partenariats multiples, des accords et prochainement, par la formation de la grande commission mixte», tout en soulignant la nécessité de son appui. Selon le diplomate qatari, la recherche scientifique et technologique «est un facteur fondamental pour le progrès des Etats et les conditions sont réunies en vue de la construction et de la concrétisation de cette coopération à l'avenir, d'autant que la concordance des vues, contribue à la création des opportunités et de la coopération», a conclu le communiqué. ■

Gaza

«Marche européenne» demain à Bruxelles pour exiger de l'UE d'imposer des sanctions à l'encontre de l'entité sioniste

Des associations belges, solidaires de la résistance du peuple palestinien, ont lancé un appel pour une «marche européenne», demain à Bruxelles, afin d'exiger de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres d'imposer des sanctions économiques, diplomatiques et militaires à l'encontre de l'entité sioniste, accusée de génocide et de nettoyage ethnique à Ghaza.

«Rassemblons-nous pour la marche européenne du 19 mai à 13h30 à la Gare du Nord à Bruxelles, pour exiger de l'Europe et de ses Etats membres : d'imposer un embargo militaire international complet, et au niveau européen, d'activer l'article numéro 2 relatif au respect des droits humains dans l'accord d'association qui lie l'UE à l'entité sioniste en vue de «conséquences économiques et diplomatiques» à l'encontre de cette entité, est-il écrit dans cet appel signé par une centaine d'associations belges. Les signataires de l'appel exigent également de l'UE de «soutenir pleinement les enquêtes en cours de la Cour pénale internationale (CPI) et d'encourager son procureur à faire de la poursuite des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crime d'apartheid une priorité absolue». Ils appellent, aussi, l'UE à

«soutenir pleinement la procédure contre (l'entité sioniste) introduite par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice (CIJ) afin de stopper le génocide et le nettoyage ethnique du peuple palestinien et pour qu'elle se conforme pleinement à toutes les mesures conservatoires décidées par la Cour». Les associations belges exigent, en outre, de l'UE de «mettre fin, conformément au droit international, à toute complicité avec l'apartheid imposé au peuple palestinien en commençant par renforcer leur appui politique et budgétaire au bon fonctionnement» et à l'actualisation de la base de données de l'ONU relative aux entreprises impliquées dans la colonisation et en interdisant tout commerce avec les colonies (sionistes) en territoire palestinien occupé. Pour ces associations, ce qui se



Marche européenne afin d'imposer de l'UE des sanctions à l'encontre de l'entité sioniste.

«passe aujourd'hui à Ghaza est la continuation de la Nakba, lorsqu'en 1948, des centaines de milliers de Palestiniens ont été déplacés de force. «C'est la continuation de 76 années de violations du droit international par (l'entité sioniste), marquées par le colonialisme et l'apartheid contre l'ensemble du peuple palestinien, l'occupation de leurs terres et 16 années de blocus imposé aux Palestiniens vivant dans la bande de Ghaza», ont-elles relevé dans leur appel. C'est pourquoi, «la communauté interna-

tionale doit agir pour mettre fin à l'injustice qui perdure et, de manière urgente, mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat et permanent et assurer la protection de toutes les populations civiles, la libération de toutes les personnes captives, la levée du siège de Ghaza, et un accès à l'aide internationale pour les Palestiniens de Ghaza actuellement en urgence humanitaire absolue», ont-elle plaidé.

APS

Ghaza

Erdogan exhorte plus de pays à reconnaître l'Etat palestinien

Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, a appelé, jeudi, plus de pays à reconnaître l'Etat de Palestine, ont rapporté des médias. Lors d'une conférence de presse conjointe animée, jeudi, avec le Premier ministre géorgien, Irakli Kobakhidze, en visite en Turquie, Erdogan a déclaré que «l'humanité devrait soutenir, par le biais du droit et de la diplomatie, la lutte pour la liberté pour laquelle le peuple palestinien a payé un lourd hommage».

Recep Tayyip Erdogan a indiqué avoir discuté avec Irakli Kobakhidze des mesures à prendre pour ren-

APS

Ghaza

Le Canada a refusé de rendre une ordonnance judiciaire visant à expulser un camp pro-palestinien

Un juge de la province canadienne du Québec a refusé de rendre une ordonnance judiciaire visant à expulser un camp pro-palestinien de l'Université McGill. Le juge Marc Santer-Pierre a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve pour étayer l'allégation selon laquelle la suppression du camp situé sur la pelouse de l'Université McGill était devenue

un besoin urgent. Il a souligné qu'aucun incident grave n'avait été enregistré depuis l'installation de la première tente sur le campus universitaire. De leur côté, les étudiants ont demandé à l'administration universitaire de ne pas coopérer avec des entreprises liées à Israël, mais l'administration a tenté de les disperser avec le soutien

de la police. Depuis avril dernier, des étudiants et des universitaires de nombreux pays, dont les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et l'Inde, ont organisé des événements exigeant la fin de la guerre contre Gaza et la cessation de tout soutien ou coopération avec Israël.

Nouvelle-Calédonie

Elections électorales

Le 2 avril, le Sénat (chambre haute du parlement français) avait approuvé en première lecture une proposition de loi qui vise à élargir le corps électoral aux élections provinciales pour les personnes résidant sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie depuis plus de dix ans. Jusqu'à présent, seuls les citoyens (et leurs enfants) ins-

crits sur les listes électorales au moment de l'accord de Nouméa établi en 1998 avaient le droit de vote. Dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 mai, l'Assemblée nationale (chambre basse) a adopté la révision constitutionnelle réformant le corps électoral, par 351 voix pour et 153 contre.

contribution

Algérie

L'opérationnalité de la restructuration du secteur public suppose de profondes réformes structurelles et l'émergence de managers dynamiques libérés des contraintes bureaucratiques

Pour le ministre de l'Industrie, lors du forum à El Moudjahid le 12 mai 2024, je le cite : « Si le secteur public est arrivé à cet état, c'est dû au management avec la décision prise en 2018 de créer les fameux groupes industriels et pour réduire l'impact de cette structuration handicapante pour le management, c'est la mise en place du contrat de performances pour encourager les managers avec une projection de 10% du PIB du secteur industriel horizon 2027, et l'erreur concernant les privatisations de certaines entreprises publiques en difficultés, c'est que l'on ne privatise pas un tas de ferraille mais des entreprises rentables ».

Premièrement, sur le plan politique, la faiblesse de visions stratégiques, notamment le domaine industriel étant un segment parmi tant d'autres, amplifiée par une bureaucratie étouffante qui produit d'ailleurs la l'extension sphère informelle favorisant la corruption, qui selon le rapport officiel de la Banque d'Algérie (source officielle APS) a ainsi atteint 60 milliards de dollars à septembre 2023 au cours actuel de 134 dinars un dollar, soit environ 33% de la masse monétaire en circulation contre 55 milliards de dollars à septembre 2022. Or, ce processus complexe suppose la confiance en les institutions et un consensus social afin d'aplanir les divergences profondes entre les conservateurs rentiers qui ont peur de perdre leurs privilèges et les réformateurs. Il s'agira de montrer grâce à une communication intelligente que les gagnants de demain grâce aux réformes seront plus nombreux que les perdants d'aujourd'hui ce qui permettra de mettre fin aux chevauchements entre différents acteurs qui se télescopent alors que s'impose la cohérence et la visibilité et une nette volonté politique d'une libéralisation maîtrisée assurant la nécessaire cohésion sociale car sans réformes profondes notamment des institutions centrales et locales avec , une réelle décentralisation autour de cinq à six grands pôles économiques régionaux et du système financier poumon des réformes dans toutes sa composante, banques, domaine, fiscalité, douane et du système socio-éducatif, nerf de la création de la valeur, il est utopique de prévoir un développement durable durant les prochaines années. Deuxièmement, nous avons assisté à des filialisations non opérantes dont l'ob-



jectif était la sauvegarde du pouvoir bureaucratique.

Or, c'est le fondement de la réussite tant de l'ouverture partielle ou totale du capital d'une entreprise publique.

Troisièmement, le patrimoine est souvent non défini (absence de cadastre actualisé, numérisé) pose la problématique de l'inexistence des titres de propriété fiables sans lesquels aucun transfert de propriété ne peut se réaliser. Il s'agira de revoir les textes juridiques actuels contradictoires, surtout en ce qui concerne le régime de propriété, pouvant entraîner des conflits interminables d'où l'urgence de leur harmonisation par rapport au droit international.

Quatrièmement outre des mécanismes pour régler les fluctuations du taux de change qui se répercute sur les comptabilités des entreprises, le dinar algérien étant passé d'environ 4,20 dinars un dollar vers les années 1980, 71,50 en 2000, et 137/ 134 dinars un dollar entre 2023 et mai 2024, souvent les entreprises publiques ont des comptabilités défectueuses de la majorité des entreprises publiques. La comptabilité analytique et la comptabilité des sociétés pour les grandes entreprises, donnant souvent des bilans consolidés, pour déterminer exactement les centres de coûts par sections est pratiquement inexistante ne répondant pas aux normes internationales, ce qui rend difficile les évaluations d'où l'urgence de la réforme du plan comptable actuel inadapté et la dynamisation de la bourse d'Alger qui doit être relié aux réseaux internationaux. Cinquièmement, nous avons assisté à la non-préparation de l'entreprise à la privatisation, certains cadres et travailleurs ayant appris la nouvelle dans la presse, ce qui a accru les tensions sociales. Or, la transparence est une condition fondamentale de l'adhésion tant de la population que des travailleurs à l'esprit des réformes liées d'ailleurs à une profonde démocratisation de la société. Sixièmement, nous avons la non-clarté pour la reprise des entreprises pour les cadres et ouvriers supposant la création d'une banque à risque pour les accompagner sous réserve qu'ils possèdent le savoir-

faire technologique, organisationnel et commercial. Septièmement, bon nombre d'entreprises publiques croulent sous le poids des dettes et créances douteuses, les banques publiques étant malades de leurs clients, la majorité des entreprises publiques étant en déficit structurel, endettés, tant pour la partie libellée en dinars qu'en devises. Huitièmement, les délais sont trop longs avec des chevauchements de différents organes institutionnels entre le moment de sélection de l'entreprise, les évaluations, les avis d'appel d'offres, le transfert, pour décision au gouvernement et la délivrance du titre final de propriété alors qu'en ce monde, les capitaux mobiles vont s'investir là où les obstacles économiques et politiques sont mineurs, le temps étant de l'argent.

Neuvièmement, les répartitions de compétences devront être précisées où il est nécessaire de déterminer qui a le pouvoir de demander l'engagement d'une opération de privatisation, de préparer la transaction, d'organiser la sélection de l'acquéreur, d'autoriser la conclusion de l'opération, de signer les accords pertinents et, enfin, de s'assurer de leur bonne exécution. Dixièmement, les privatisations, qu'elles soient totales ou partielles, menées, présentent l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'une place, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché et, partant de là, la capacité d'attraction de l'épargne étrangère, entrant dans le cadre de l'adaptation aux nouvelles mutations mondiales et notamment de répondre aux exigences des accords signés par l'Algérie concernant les accords de libre-échange avec le monde arabe, avec l'Afrique et avec l'Europe et de l'éventuelle adhésion aux Brics qui ont des incidences sur la gestion des entreprises publiques et privées qui doivent s'adapter à la concurrence internationale

En conclusion, au-delà de toutes nouvelles organisations des entreprises publiques ou de tout code d'investissement, l'Algérie a surtout besoin d'une planification stratégique, évitant le replâtrage et le juridisme

qui n'est pas une fin en soi, car c'est tout l'éco-social du pays qu'il faut adapter aux nouvelles exigences. Et dans ce cadre que l'on ne doit pas pas oublier la gestion des administrations centrales et locales et des services collectifs ignorant pour la majorité les règles élémentaires de la rationalisation des choix budgétaires, dont l'État met à chaque loi de finances des montants importants. Concernant l'ouverture du capital des entreprises publiques, c'est un processus éminemment politique et chaque pays, en fonction de ses réalités et des contraintes, se doit de mettre en place les politiques économiques les plus adaptées. Avec un rôle stratégique de l'Etat régulateur, pour éviter les effets pervers du tout marché qui n'existe nulle part ailleurs. Ce qui est stratégique aujourd'hui ne peut pas l'être demain, devant être appréhendé, non en statique mais en dynamique en fonction des nouvelles mutations tant internes que mondiales.

L'Algérie ne vit pas isolé étant dans un monde interdépendant avec de profonds changements géostratégiques s'orientant vers un monde multipolaire qui sera dominé par les nouvelles technologies (transition numérique), la transition énergétique afin de faire face aux impacts négatifs du réchauffement climatique et les marchés financiers dont les transactions internationales boursières ont dépassé (source FMI) plus de 100.000 milliards de dollars en 2023, proche du PIB mondial. Toutes ces transformations peuvent accroître les inégalités tant interplanétaires qu'au sein des Nations. D'où l'importance de trouver de nouveaux mécanismes pour éviter les fractures sociales mais devant être conscient que la justice sociale ne signifie pas égalitarisme source de démotivation, mais recouvre la nécessité d'une transformation entre 2024/2030, de l'Etat providence par la formulation d'un nouveau contrat social qui devra concilier les principes de l'efficacité économique et la cohésion sociale.

Abderrahmane Mebtoul
Professeur des Universités
Expert international
(Suite et fin)

INFO EXPRESS

Action sociale à Mostaganem Mise en garde contre la cybercriminalité

Cette initiative est d'autant plus louable dans un contexte où le développement des technologies de l'information connaît une croissance notable, entraînant une recrudescence de ce type d'attaques. Une journée de sensibilisation sur les dangers d'Internet a été organisée par la direction de l'Action Sociale et de la Solidarité (DASS) de la wilaya de Mostaganem. Les travaux de cette journée, placée sous le signe : « Ensemble pour édifier un comportement électronique juste et bénéfique » et qui s'est déroulée au foyer pour personnes âgées du chef-lieu de wilaya, ont principalement porté sur les méthodes de prévention contre la cybercriminalité, qui touche les particuliers ainsi que divers secteurs d'activité. Les types et les conséquences possibles des attaques cybercriminelles ont été mis en exergue au cours de cette journée, mettant en lumière la nécessité de protéger les systèmes informatiques et donnant des explications sur les outils et les méthodes à mettre en place à cet effet. Notons que cette manifestation a rassemblé les représentants des agences de développement social de la wilaya, ainsi que les techniciens supérieurs chargés du programme de soutien social au sein des communes, et les coordinateurs des cellules de proximité de solidarité.

N.Malik

Ouled Djellal

Saisie de 15.000 capsules de psychotropes et arrestation d'un suspect

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Sidi Khaled, (Ouled Djellal) ont saisi 15.000 capsules de psychotropes et arrêté un suspect activant au sein d'un réseau criminel spécialisé dans le transport et le trafic de psychotropes, a-t-on indiqué jeudi dans un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. « Exploitant des informations relatives à l'intention de plusieurs personnes de conclure une vente suspecte de psychotropes pour les revendre dans la ville d'Ouled Djellal, les policiers ont intensifié la surveillance parvenant à arrêter le suspect principal, un quadragénaire originaire d'une wilaya du Sud du pays, à saisir ladite quantité de psychotropes », a ajouté le communiqué. L'enquête approfondie en coordination avec le parquet local a permis d'identifier les autres membres du réseau, selon la même source. Le suspect a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal d'Ouled Djellal pour « trafic de produits pharmaceutiques à effet de drogue, possession, transport et stockage de psychotropes d'une manière illégale en vue de la vente », a-t-on indiqué.

APS

Tiaret

Les cavaliers internationaux, le rêve perdu

Les internationaux algériens de la course hippique ont vécu l'enfer, cette semaine à la frontière algéro-tunisienne pour franchir l'axe frontalier afin de participer à l'événement international en Tunisie.

La manifestation du grand prix mondial du président de la République de la Tunisie dont les participants des quatre coins ont réussi de rafler le ticket d'accès, mais les algériens ne savent plus à quel saint se vouer et sur quel pied danser. Depuis un mois, les cavaliers de renommée mondiale et les étalons avec un riche palmarès se retrouvent face à un obstacle de retourner chez eux bredouilles. Les propriétaires avec leurs propres moyens humains et matériels ont quitté la capitale pour rejoindre le lieu de l'événement, mais en vain. Au nombre de quatre chevaux l'un a réussi de franchir la frontière quant autres ont été exclus purement et simplement. Cette décision salubre a poussé les députés d'interpeller le ministre de l'agriculture par une déclaration fracassante dont une copie remise à notre rédaction, demandent



Club hippique de Tiaret.

(photo > D. R.)

des explications. D'une part les amis et amoureux du cheval dont l'objectif de hisser l'emblème national sous le ciel de Tunisie et de rafler les premières places sur le podium, n'ont pas encore reçu les fameux carnets sanitaires et aucune suite n'a été donnée des services vétérinaires. Tiaret connue par son élevage le paradis du cheval, la jumenterie et l'un des premiers centres

de la fantasia et ses propriétaires de chevaux s'ajoutent les palmarès, et les festivités, est actuellement sous le choc de cette décision arbitraire de la part de certaines personnes dont on ignore. Le rêve perdu d'un quatorze de renommée internationale et ne participera pas au grand prix international au Palais Said prévu en Tunisie ce 19 avril.

Hamzaoui Benchohra

INFO EXPRESS

Mostaganem

Visite d'inspection dans plusieurs sites forestiers

Ces travaux d'aménagement des sites forestiers, qui seront réceptionnés avant le lancement de la saison estivale, donneront à ces forêts un aspect attrayant en vue d'accueillir les familles dans un cadre dédié aux loisirs de masse et au farniente. Ainsi avec la canicule qui s'est installée depuis une semaine dans la région, en donnant un aperçu de ce que sera probablement la situation en été, la question de la prévention contre les feux de forêts et de l'aménagement d'aires de fraîcheur et de loisirs s'est posée cette semaine. Aussi, les informations que nous avons recueillies indiquent que la question est prise en charge au plus haut niveau de la wilaya, ainsi que par les opérateurs qui interviennent dans ce secteur : direction des forêts, Sonelgaz, travaux publics, etc. Et c'est le wali de Mostaganem, M. Ahmed Boudouh qui a donné le ton en programmant, selon une correspondance de la wilaya, une sortie sur le terrain pour visiter des lieux de verdure qui ont été retenus pour être aménagés en espaces de détente et de loisirs et en aires récréatives. Et selon ces mêmes informations, le déplacement du chef de l'exécutif de la wilaya le conduira successivement aux forêts, déjà classée et qui a été validée comme forêt récréative.

APS

N.Malik

Tébessa

Le rôle de la société civile dans la consolidation des valeurs de citoyenneté souligné

Les participants à un Séminaire national organisé, jeudi à Tébessa par l'association nationale caritative « Algériens semeurs d'espoir », ont souligné que la société civile « joue un rôle important dans la consolidation des valeurs de citoyenneté ». Au cours de cette rencontre abritée par la salle de conférences de la Maison de la culture « Mohamed-Chebouki », en présence des représentants de 16 bureaux de wilaya de l'association, et de dizaines d'associations locales, les intervenants ont précisé que la société civile « se doit de diffuser les valeurs de citoyenneté et de les inculquer parmi les différentes tranches d'âge de la société ». Le vice-président de l'Association des Oulémas musulmans algériens, le Dr Mohamed-El Hadi Hassani, a mis en avant « le rôle des associations et des différents acteurs de la société civile

dans la traduction des principes d'unité nationale qui reposent sur les enseignements de l'Islam ». Des associations, a-t-il dit, qui doivent tendre une main courtoise et diffuser les valeurs de vertu énoncées par le Prophète Mohamed (QSSSL). Le Dr Hassani a souligné que les jeunes, en particulier ceux qui se sont engagés dans le volontariat et les activités associatives, « doivent suivre le chemin des parents et des grands-parents qui ont sacrifié leur vie pour que l'Algérie recouvre sa souveraineté », avant de saluer « la contribution effective et positive » des associations à la vie sociale. De son côté, le président de l'association nationale « Algériens semeurs d'espoir », Ali Bahloul, a affirmé que son association « s'emploie, depuis sa création en 2018, à apporter une aide humanitaire aux groupes vulnérables et nécessiteux, et contri-

bue de manière effective à diverses activités dans toutes les wilayas du pays, pour consolider les principes d'unité nationale et diffuser les valeurs de citoyenneté ». Le responsable du bureau de wilaya de Tébessa de l'association, Mohamed Chabi, a estimé que « la solidarité et le travail caritatif des jeunes algériens est sincère et authentique » car ils ont « grandi dans l'amour du bien, en apportant de l'aide et en créant de l'espoir chez autrui sur la base des préceptes de notre religion ». Le séminaire, qui a donné lieu à un riche débat autour de l'importance du travail de solidarité, en mettant en évidence les différents mécanismes du travail caritatif, a été conclu par une cérémonie au cours de laquelle les participants ont été honorés.

décryptages

France

Le régime macroniste déclenche sa riposte coloniale à l'israélienne en Kanaky-Nouvelle-Calédonie

Comment le régime macroniste escompte-t-il ensevelir toute perspective d'indépendance pour le peuple kanak ? Par sa dissolution dans la marée démographique électorale fabriquée de façon coloniale par le dépouillement de la puissance de son suffrage indépendantiste. En Palestine occupée, pour recoloniser Ghaza, les sionistes de l'Etat nazi d'Israël opèrent par nettoyage ethnique des Palestiniens ; en Nouvelle-Calédonie, le régime macroniste procède par dilution démographique, minoration électorale des Kanaks.

Pour rappel, depuis la révision constitutionnelle de 2007, seules les personnes inscrites sur les listes électorales avant la date de l'Accord de Nouméa de 1998 peuvent voter aux élections provinciales. Le gel du corps électoral dans le cadre des élections provinciales a été institué pour assurer au peuple kanak un certain poids politique lors de ce scrutin, en limitant le droit de vote des électeurs blancs métropolitains inscrits sur les listes du référendum d'autodétermination de 1988 et de leurs descendants.

Cependant, sous l'impulsion du mouvement loyaliste regroupant diverses organisations politiques favorables au maintien de la présence coloniale française en Kanaky, en vue de permettre aux nouveaux résidents métropolitains de voter massivement, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à procéder au «dégel» du corps électoral pour les élections provinciales en Kanaky. Le projet de loi propose donc d'ouvrir le corps électoral à toutes les personnes ayant au moins dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie. Un dégel qui ajouterait 25 000 personnes, selon les estimations du gouvernement, au corps électoral provincial, essentiel pour la composition des trois assemblées de province, du Congrès et du gouvernement. Pour rappel, la Nouvelle-Calédonie compte 178 374 inscrits sur la LESP, la liste spéciale qui permet de composer les assemblées provinciales, dont découlent le Congrès puis le gouvernement. Le 2 avril, le Sénat a adopté le projet de loi constitutionnelle intégrant ce dégel. L'Assemblée nationale examine le texte depuis le 13 mai, et le Congrès de Versailles avec tous les parlementaires, à la fin du mois.

Or, cette révision constitutionnelle est de facto illégale. Car la Kanaky-Nouvelle-Calédonie n'est pas un territoire français mais, au regard du droit international, un «territoire non autonome». Mais la France impérialiste, à l'instar d'Israël, piétine sans vergogne les lois internationales et le droit des peuples à l'autodétermination.

Les deux groupes indépendantistes du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, l'UC-FLNKS et Nationalistes et l'UNI, ont déposé le mois dernier une proposition de résolution exigeant le retrait immédiat du projet de loi constitutionnelle dont l'adoption enterrerait définitivement toute perspective d'indépendance «légale» pour le peuple



■ Présence coloniale française en Nouvelle-Calédonie.

(Photo : D.R.)

kanak, c'est-à-dire par voie électorale. En effet, le dégel du corps électoral et son élargissement aux personnes résidant sur le territoire depuis dix ans renforcerait automatiquement la représentation du camp colonial, la colonie de peuplement qu'a toujours représenté pour l'Etat français ce territoire du Pacifique. Elle contribuerait corrélativement à la mise en minorité (électorale) du peuple kanak, sapant de facto toute possibilité «légale» d'indépendance. «Le dégel du corps électoral, c'est tout simplement marcher sur le sang et les têtes de nos morts. Ils veulent parler de paix, mais laquelle ? La paix ici dans ce pays, ça s'appelle l'indépendance», a déclaré un militant de la CCAT, Cellule de coordination des actions de terrain. Cette loi constitutionnelle s'inscrit ainsi dans la volonté de l'Etat colonial français de maintenir à tout prix la Kanaky dans le giron impérialiste tricolore, en violation totale du droit international. En effet, la Kanaky-Nouvelle-Calédonie est inscrite sur la liste des pays à décoloniser selon la résolution 15-14 des Nations unies.

Lors de sa visite sur l'archipel en juillet dernier, Macron avait martelé que «la Nouvelle-Calédonie est française». Et pour cause. Le «Caillou» revêt un caractère éminemment stratégique pour l'Etat impérialiste français, aussi bien pour ses gisements de nickel, représentant 10% des réserves mondiales, que pour sa localisation dans le Pacifique-Sud. La Nouvelle-Calédonie constitue en effet un enjeu stratégique pour la France impérialiste qui œuvre à étendre son influence dans cette région de l'Indopacifique, disputée à la fois par la Chine et les Etats-Unis.

Pour protéger ses intérêts en Nouvelle-Calédonie, l'Etat impérialiste français est déterminé à employer tous les moyens, «légaux» ou militaires, pour contrer toute perspective de décolonisation. Donc empêcher l'indé-

pendance de la Kanaky.

Pour autant, les Kanaks n'entendent pas s'incliner devant la détermination coloniale de l'Etat français qui s'emploie à dissoudre leur poids électoral, réduire leur puissance politique et anihiler leur projet indépendantiste.

Pour preuve, depuis le 28 mars, date de l'examen du projet de dégel du corps électoral kanak par le Sénat, les mobilisations contre ce projet de réforme constitutionnelle ne cessent de se durcir. Ces mobilisations ont atteint leur paroxysme insurrectionnel ce lundi 13 mai, au moment du passage du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Dirigée par la CCAT, la mobilisation contre la réforme néocoloniale s'accroît et se radicalise depuis le 4 mai, date symbolique du massacre de la grotte d'Ouvéa perpétré par la police française contre des militants indépendantistes kanaks. Pour manifester leur totale opposition au projet néocolonial de «dégel électoral» porté par la macronie, ce lundi 13 mai, les Kanaks ont décidé d'occuper la rue. Nouméa a été le théâtre d'une importante journée de mobilisation massive et insurrectionnelle.

Outre le blocage des axes routiers, les barrages filtrants, d'importantes grèves ont paralysé de nombreux services. Plusieurs aéroports ont été perturbés. L'aéroport de Tountouta a été fermé ce mardi matin (heure de Nouméa) suite à une grève à laquelle a appelé notamment l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE). De nombreuses écoles et de multiples lycées ont été fermés. Une mutinerie a également éclaté dans la prison du Camp-Est de Nouméa.

Dans la nuit de lundi à mardi, dans un contexte insurrectionnel, des révoltes ont spontanément éclaté, menées par de jeunes manifestants. Des occupations de ronds-points avec départs de feu, des barrages filtrants et des baricades ont paralysé de nombreux

quartiers de Nouméa. Des usines et des magasins ont également été incendiés.

Dans la nuit, les forces de police, de gendarmerie et du GIGN déployées en nombre ont rapidement fait usage de leur arsenal de répression. Des tirs de LBD et des grenades de désencerclement ont été utilisées contre les manifestants. Plus de 130 interpellations ont eu lieu, selon le ministère de l'Intérieur.

Preuve de la gestion militaro-policière et coloniale de la situation par le gouvernement Macron, le ministre de l'Intérieur a décidé de dépêcher de nouvelles unités spéciales et des escadrons de gendarmes mobiles.

Le régime macroniste militariste veut non seulement englober le peuple kanak sous l'écrasant corps électoral blanc colonialiste, mais également le submerger de répressions policières et l'asphyxier par une administration coercitive néocoloniale.

Ce mardi, le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a annoncé un couvre-feu à partir de 18h jusqu'à 6h, et tout rassemblement a été interdit dans le grand Nouméa. Déterminé à déclencher sa riposte coloniale à l'israélienne, sur la chaîne de TV Nouvelle-Calédonie La Première, le porte-parole colonial de l'Etat français, le haut-commissaire, a affirmé «engager le GIGN, et s'ils se trouvent en situation de tirs appliqués contre eux, eh bien ce seront des réactions de légitime défense. Donc, je les mets en garde, je ne tiens pas à avoir des morts». Une menace à peine voilée de noyer dans le sang la révolte kanake toujours en cours.

La Kanaky indépendantiste compte, au moment où nous rédigeons ces lignes, ses deux premiers martyrs, victimes de tirs par balle.

Khider Mesloub

SITE DE KSAR BAGHAÏ À KHENCHELA

LANCEMENT DES PREMIÈRES FOUILLES SCIENTIFIQUES

Les premières fouilles scientifiques sur le site archéologique de Ksar Baghaï, dans la commune de Baghaï (wilaya de Khenchela), ont été lancées, mercredi après-midi.

Le coup d'envoi de ces fouilles, qui devront se poursuivre pendant 20 jours dans une première étape, a été donné sur le site archéologique de Ksar Baghaï, également appelé Ksar El Kahina, par le wali de Khenchela, Youcef Mahiout, accompagné du directeur de la culture et des arts, Mohamed El Alouani, et de la directrice du Centre national de recherche en archéologie (CNRA), Amel Sol-tani. L'opération, menée sous l'égide de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, et coïncidant avec le mois du patrimoine (18 avril-18 mai), est assurée par une équipe de sept chercheurs du CNRA assistés par des enseignants et étudiants en archéologie de la wilaya de Khenchela et ses environs, a indiqué à l'APS M. El Alouani. Pr. Kamel Meddad, chercheur du CRNA et chef de projet de ces fouilles, a indiqué à l'APS que la première étape de ces fouilles porte sur la reconnaissance du site et de sa topographie, l'identification précise des phases historiques du site et la collecte du plus grand nombre de données archéologiques. Tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour assurer le succès de ces fouilles, qui se dérouleront en plusieurs périodes intermittentes, a ajouté le chercheur estimant que Ksar Baghaï est un site historique vierge puisque la dernière fouille effectuée date des années 1940, durant la période d'occupation coloniale. Il a également inscrit ces fouilles dans le cadre du projet de la carte archéologique de l'Algérie qui vise à identifier avec exactitude les périodes et caractéristiques des sites archéologiques à travers l'ensemble des wilayas du pays, soulignant que le centre a mené en 2023 plusieurs fouilles sur des sites à l'Est du pays au titre de ce projet.

Les chercheurs présents, a-t-il ajouté, exploiteront ces fouilles pour initier les étudiants qui les accompagnent aux techniques modernes et à la lecture des différentes phases historiques en fonction des pièces archéologiques mis au jour. Pr. Meddad a relevé que l'équipe de chercheurs du CNRA, qui ont lancé le mois passé les premières fouilles sur les sites Aqua Sirence et Ala Miliaria dans la wilaya de Mascara, a programmé durant le mois de mai courant d'autres fouilles sur des sites archéologiques des wilayas de Tébessa, Mila, Biskra, Sidi Bel Abbès, Relizane et d'Oran dans le cadre du projet de la carte archéologique de l'Algérie.

R.C

Soraya Mouloudji à Djelfa

Six salons nationaux du livre au niveau des wilayas à partir de cette année



Madame la ministre de la culture et des arts pour sa deuxième visite en moins de six mois à Djelfa où elle s'est déplacée pour inaugurer le premier salon national du livre de Djelfa elle a annoncé la nouvelle décision des hautes instances du pays de la soutenir dans sa démarche de relancer la lecture. Elle dira à cet effet « ce salon en réalité est la primeur ou le premier d'une série de salons que nous organisons durant la période qui s'étend du 15 mai au 31 décembre de cette année dans plusieurs wilaya d'Algérie dans la première étape il a été arrêté : les wilaya de

Généralement toutes les décisions de bons sens démarrent de Djelfa et réussissent. L'Etat en a pris conscience. Dans le domaine culturel aussi.

Constantine Oran Alger Ouargla Tamanrasset et il y aura un salon national du livre pour enfant à Alger le 8 juin prochain in cha Allah». Lors de l'inauguration et la visite de la cinquantaine de stands, la ministre de la culture et des arts n'a cessé d'encourager les éditeurs. Elle avait insisté lors de ses interventions sur la qualité du livre en tant que tel, les critères techniques ou il faudrait être exigeant. Au stand dédié aux poètes algériens qui étaient nom-

breux avec lesquels elle avait longuement débattu et nous semblait qu'elle avait accordé toute ouïe à leurs doléances et accéder à certaines demandes. Autour de la préparation et de la tenue du salon. D'abord le choix s'est porté sur la salle omnisport de Djelfa el Jadida. Cette salle sur-utilisée par manque d'infrastructures sportives était dans un état de dégradation avancé, les accès en terre plein défoncé, les murs hideux, l'éclairage

presque absent, les odeurs nauséabondes, les vitres sales et brisées. C'est dans un état lamentable. Remettre en état acceptable relevait des grands défis. Le wali Amar Ali Bensaad s'est autoproclamé chef de chantier.

En découvrant l'horreur a dû avoir les jambes qui ont flageolé. Il mobilisa ses connaissances et surtout le maire de Djelfa. Il veilla à des heures tardives comme Stakhanov. Travaillant d'arrache pied et sans ménager son propre pied malade. On l'annonce ici avant que d'autres ne s'approprient l'œuvre.

Djilali Harfouche

Festival du film Imedghassen

Le film «Dinar» remporte le Grand prix

Le film «Dinar» du réalisateur jordanien, Moawea Al Omari, a remporté le Grand prix de la 4^e édition du Festival international du film Imedghassen, clôturée mercredi soir au théâtre régional Dr. Salah Lombarkia de Batna.

Le film couronné, au terme de cette manifestation ouverte le 11 mai en présence du représentant du ministère de la Culture et des Arts, raconte le quotidien d'une fillette palestinienne réfugiée dans un camp en Jordanie qui ramasse chaque jour, sur une charrette qu'elle a elle-même bricolée, des objets recyclables qu'elle revend en fin de journée pour un Dinar, avec lequel elle s'achète de petites choses que souhaitent chaque enfant, dont de la nourriture pour son chat. Le prix de la meilleure mise en

scène a été décerné au réalisateur du film «Far» (loin), l'islandais Grunner Martinsdotti Schuller, celui du meilleur scénario, au film «Simo» d'Aziz Zoromba du Canada, celui de la meilleure image, au film «I promise you paradise» de Morad Mostafa d'Egypte, tandis que le prix du meilleur montage a été attribué au film «Trinou» d'Ilyes Blagui de Tunisie.

Le jury a attribué le prix du meilleur acteur à Elie Njeim de Chypre pour son rôle dans le film «A night of riot» et celui de la meilleure actrice à l'espagnole, Noria Florensa, pour son rôle dans le film «Syncopat». Le réalisateur du film «Inconnu», l'Algérien, Ahmed Zitouni, s'est vu décerner le prix du jury, composé notamment du Bulgare, Todor Chapkanov, de l'Iranien, Mustafa Zamani, et

de l'Algérien, Tahar Boukela. La clôture du festival s'est déroulée dans une ambiance bon enfant, en présence des invités du festival venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays et d'une foule nombreuse d'artistes, d'intellectuels et d'adeptes du 7^e art. Dans son allocution à l'occasion, le commissaire du festival, Issam Taachit, a affirmé que la manifestation a réalisé dans son édition 2024 un bond qualitatif en termes des figures cinématographiques présentes, et de la haute facture des films entrés en lice, au nombre de 21 films de 17 pays.

Il a également estimé que cette édition constitue un premier pas vers «le professionnalisme» du festival qui vise à vitaliser la scène culturelle et cinématographique nationale et à pro-

mouvoir les atouts touristiques de la région.

La cérémonie de clôture a donné lieu à la présentation des invités du festival et des encadreurs des trois ateliers de formation sur «l'industrie du court métrage», «le scénario» et «l'art du comédien», en présence d'une pléiade d'artistes, dont Imane Nawal, Lydia Larini, Houria Behloul, Nadja Laraf et le réalisateur, Ali Aïssaoui.

Les présents ont salué le programme de cette édition qui a vu la projection des deux films «Larbi Ben M'hidi», de Bachir Derrais, et de «Megdan between water and fire», du réalisateur, Todor Chapkanov, également président du jury du festival. Des projections qui ont été suivies de riches débats.

R.C

sport

Ligue 2 amateur (27^e journée)

Sprint final pour l'accession à l'Ouest, lutte féroce pour le maintien à l'Est

→ La 27^e journée du Championnat de Ligue 2 amateur de football, prévue samedi (15h00), sera marquée par le duel à distance dans la course à l'accession dans le groupe Centre-Ouest entre l'actuel leader l'ES Mostaganem qui accueillera le SC Mecheria (9e) et son dauphin le RC Kouba en déplacement chez le SKAF Khemis Miliana (6e), au moment où les rencontres de la poule Centre-Est seront dominées par plusieurs confrontations dans la bataille pour le maintien.

Confortablement installé sur le fauteuil de leader à quatre journées de la fin de la saison, l'ES Mostaganem (63 pts) aura l'occasion d'accentuer son avance au classement et sceller définitivement son accession en Ligue 1 lors de la réception du SC Mecheria (9e, 34 pts), alors que son dauphin le RC Kouba (58 pts) évoluera en déplacement chez le SKAF Khemis Miliana (6e, 36 pts), avec la ferme intention d'arracher les trois points de la victoire et ainsi entretenir un mince espoir de revenir sur le leader, après avoir concédé le match nul à domicile face à l'ESM, le week-end dernier.

Cette 27^e journée sera également marquée par plusieurs duels décisifs dans la lutte pour le maintien, à commencer par le duel à distance entre le NA Hussein-Dey et le WA Boufarik, qui occupent conjointement la 13^e place avec 29 points. Le NAHD, qui accueillera à huis clos le GC Mascara (4e, 43 pts), est condamné à la victoire pour espérer sauvé sa peau en Ligue 2, tout comme le WAB, qui recevra le RC Arbaâ (10e), également en lutte pour sa survie avec 32 pts. De son côté, l'ASM Oran (12e, 30 pts) tentera d'enchaîner avec un nouveau succès lors de son déplacement chez la JSM Tiaret (32 pts).

Les autres rencontres de la poule Centre-Ouest, sans enjeu, opposeront l'ESM Koléa au MCB Oued Sly, qui partagent le septième rang avec 35 points, l'Olympique Médéa (15e, 15 pts) au WA Mostaganem (3e, 46 pts) et le CR Témouchent (5e, 40 pts) à la JS Guir Abadla (16e, 12 pts).

Groupe Centre-Est : confrontations explosives pour le maintien

Dans la poule Centre-Est, la 27^e journée sera dominée par plusieurs confrontations dans la bataille pour le maintien,

à commencer par le choc entre l'AS Ain M'lila et l'USM Annaba, qui occupent conjointement la 13^e place avec 30 points. Coïncé au 13^e rang avec l'ASAM et l'USMAn, le HB Chelghoum Laïd évoluera de son côté chez un autre club menacé par la relégation, à savoir, l'E Sour Ghoulane (15e, 25 pts).

La bataille risque d'être féroce entre ces quatre clubs lors des prochaines journées afin d'éviter d'accompagner le MC El Eulma (16 pts) en Inter-régions la saison prochaine.

Toujours menacé par le spectre de la relégation, l'USM El Harrach (10e, 32 pts) recevra l'Olympique Magrane (9e, 33 pts) avec la ferme intention d'enchaîner avec un nouveau succès après sa victoire en déplacement contre l'E Sour Ghoulane, alors que le NRB Teleghma (32 pts) accueillera le MC El-Eulma.

Auréolé d'une accession historique en Ligue 1 professionnelle, lors de la précédente journée, l'Olympique Akbou (1er, 64 pts) sera en déplacement chez l'AS Khroub (7e, 34 pts), au moment où le MSP Batna (2e, 49 pts) sera opposé à la JS Bordj Ménael (5e, 39 pts).

Les deux dernières rencontres du groupe Centre-Est, mettront aux prises

l'IB Khemis El Khechna (6e, 35 pts) au CA Batna (3e, 42 pts) et l'IRB Ouargla (7e, 34 pts) au MO Constantine (4e, 41 pts).

R. S.

Programme (samedi à 15h) :

Groupe Centre-Ouest :

SKAF -	RCK
JSMT -	ASMO
NAHD -	GCM (Huis clos)
ESMK -	MCBOS
OM -	WAM
CRT -	JSGA
WAB -	RCA
ESM -	SCM

Groupe Centre-Est :

IBKEK -	CAB (Huis clos)
ASAM -	USMAn
USMH -	OM
MSPB -	JSBM
IRBO -	MOC
NRBT -	MCEE
ESG -	HBCL
ASK -	OA

Football

Le Mondial féminin des clubs programmé début 2026

→ Le premier Mondial féminin des clubs de football «devrait rassembler 16 équipes» en janvier-février 2026, dans un pays hôte encore inconnu, a décidé mercredi le Conseil de la Fifa lors de son 74^e Congrès à Bangkok. Cette nouvelle compétition féminine se tiendra tous les quatre ans, tout comme le Mondial masculin des clubs élargi à 32 équipes, dont la pre-

mière édition est prévue du 15 juin au 13 juillet 2025 aux Etats-Unis.

«D'autres détails suivront en temps utile», poursuit la Fifa, qui avait décidé du principe de ce tournoi en décembre 2022, conformément à sa stratégie de longue date d'investir plus fortement le football de clubs.

Par ailleurs, «pour faciliter la poursuite du développement mondial des

clubs féminins et sur la base des demandes des confédérations», «il a également été proposé qu'une compétition féminine supplémentaire de clubs soit organisée» dans les années sans Mondial des clubs à compter de 2027, ajoute l'instance.

L'exécutif de la Fifa a dans le même temps adopté le calendrier international féminin pour la période 2026-2029, réduisant les fenêtres internationales de six à cinq pour favoriser «le repos des joueuses», limiter les voyages et moins perturber les championnats. Côté masculin, le calendrier international surchargé était cette semaine encore l'objet de tensions avec le syndicat mondial des joueurs

Fifpro et l'Association mondiale des ligues, qui ont sommé la Fifa de revoir le calendrier du Mondial des clubs 2025 sous peine de procédure judiciaire. «Nous rejetons toute suggestion selon laquelle la Fifa «imposerait» d'une manière ou d'une autre le calendrier international à la communauté du football sans consultation adéquate ou pour se conformer à sa propre «stratégie commerciale», leur a répondu le secrétaire général de la Fifa, le Suédois Mattias Grafström - formellement nommé mercredi par le Conseil, après avoir assuré depuis octobre 2023 l'intérim de l'ex N 2 démissionnaire, la Sénégalaise Fatma Samoura. ■

Coupe arabe

Le Qatar accueillera les éditions 2025, 2029 et 2033

→ Le Qatar accueillera les éditions 2025, 2029 et 2033 de la Coupe arabe de la Fifa à la demande de la Fédération qatarienne de football, a indiqué le Conseil de la FIFA à

l'occasion de sa séance tenue en amont de son 74^e Congrès de la FIFA à Bangkok (Thaïlande). Pour rappel, l'Algérie avait remporté la première édition de la Coupe arabe de la Fifa disputée au Qatar en 2021 en battant en finale la Tunisie (2-0) après prolongation. Le Conseil de la FIFA a pris plusieurs décisions clés portant entre autres sur l'avenir du football féminin, adoptant notamment le calendrier international des matches à l'unanimité. En décembre 2022, le Conseil de la FIFA avait décidé de valider le principe stratégique lié à la création d'une Coupe du Monde des Clubs Féminine de la FIFA. Aujourd'hui, après consultation des confédérations et d'autres parties prenantes, il a été proposé que la première édition de cette compétition soit disputée par 16

équipes en janvier-février 2026. La compétition aura lieu tous les quatre ans. De plus amples informations à cet égard seront communiqué es ultérieurement. Afin de continuer à accompagner le développement mondial du football féminin de clubs, et afin de répondre aux demandes des confédérations visant à offrir chaque année suffisamment d'opportunités de jouer, il a également été proposé qu'une compétition féminine interclubs supplémentaire soit organisée par la FIFA à compter de 2027, lors des années sans Coupe du Monde des Clubs Féminine.

Le Conseil de la FIFA a également confirmé la tenue de la première édition de la Coupe du monde Féminine de Futsal en 2025 aux Philippines, la Coupe du Monde U-17 de la FIFA au Qatar (2025-2029) dont la répartition des places a été confirmée comme suit : AFC : 9 , CAF : 10 , Concacaf : 8, CONMEBOL : 7, OFC : 3, UEFA 11. ■

Mali-Ghana

L'Algérien Abid Charef désigné évaluateur des arbitres

→ Le directeur technique national d'arbitrage (DTNA) de la Fédération algérienne de football (FAF) Mehdi Abid Charef, a été désigné par la commission d'arbitrage de la Confédération africaine (CAF) en tant qu'évaluateur des arbitres du match Mali-Ghana, prévu le jeudi 6 juin au stade 26 mars de Bamako (17h00), comptant pour la 3^e journée (Gr.I) des qualifications de la Coupe du monde 2026, a annoncé la Fédération ghanéenne (GFA) mardi.

Ce match sera dirigé par un trio arbitral égyptien conduit par Omar Amine Mohamed, assisté de compatriotes Abouelregal Mahmoud Ahmed Kamel Ahmed (1^e assistant)

et Ibrahim Ahmed Hossam-Eddine Taha (2^e assistant), alors que le quatrième arbitre est l'Égyptien Hassan Al-Ghandour Ahmed.

Ancien arbitre international, Abid Charef (43 ans) avait été installé à la tête de la DTNA en octobre 2023, il occupe également le rôle de responsable du département de désignation. Lors des deux premières journées disputées en novembre 2023, le Mali s'est imposé à la maison face au Tchad (3-1) avant de concéder le point du nul, toujours à Bamako, face à la Centrafrique (1-1). De son côté, le Ghana a battu le Madagascar (1-0) avant de s'incliner à Moroni face aux Comores (1-0). ■

EN DEUX MOTS

TAC-2024 : victoire de l'Erythréen Maekele Milkias, l'Algérien Ayoub Sahiri conserve le maillot jaune

L'Erythréen Maekele Milkias a remporté la cinquième étape du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2024), disputée jeudi entre Blida et Bouira sur une distance de 129,5 km, alors que l'Algérien Ayoub Sahiri (NR Dély Ibrahim) a conservé le maillot jaune de leader. Le porteur du maillot blanc du meilleur jeune du TAC 2024, Maekele Milkias a franchi la ligne d'arrivée avec un chrono de 3h 4m 52sec, devant l'Allemand Tilleman Samowski (Embrace The World) et le Français Erwan Le Fahler (France Défense), crédités du même chrono. Au classement général, l'Algérien Ayoub Sahiri (NR Dély Ibrahim) a conservé le maillot jaune de leader pour la troisième journée consécutive. La sixième et plus longue étape du TAC-2024, mènera le peloton de Bouira à Sétif sur une distance 186,5 km. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union Cycliste Internationale. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage. ■

NR

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 020.06.45.89

Fax : 020.06.45.41

Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune

Rédacteur en chef : Radia Zerrouki

Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL

Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE

Diffusion centre : SEDICOM. Ouest :

SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion

Publicité : La Nouvelle République

Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04

Fax : 020.06.45.41 E-mail : ln98redac-

tion@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publi-

cite@yahoo.fr

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence L'ANEP 01,

Avenue Pasteur - Alger. Téléphone :

020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax:

020.05.11.48 / 020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

Conception : Studio Baylaucq, Paris,

France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou tout

autre document adressés à la rédaction

ne peuvent faire l'objet d'une quel-

conque réclamation.

en direct

Mali-Ghana

L'Algérien Abid Charef désigné évaluateur des arbitres

le match à suivre football

Ligue 2 amateur

Sprint final pour l'accession à l'Ouest, lutte féroce pour le maintien à l'Est

JS Kabylie

Hakim Medane nouveau directeur général

Journées de qualification de la Coupe du Monde

La toute dernière... preuve de provocation

Le mauvais jeu de la Confédération africaine de football contre la Fédération algérienne finira bien par prendre un titre qui collerait à la philosophie et aux mathématiques de cette instance.

La règle devient de plus en plus claire puisque provocatrice. Il suffit tout simplement de l'accrocher à leur dos pour que cela devienne un sujet à exploiter et à comprendre, loin d'une construction d'un football africain qui au lieu d'avancer, recule.

Le cadeau empoisonné de la FIFA pour l'Algérie

Il s'enfoncé au lieu de gravir, les attentes d'un football éclairé par la sagesse ne se pointe pas, les coulisses n'arrêtent pas de souffler ce qui menace de plus en plus le football africain. La provocation est la seule arme qu'utilise contre l'Algérie, et ce, jusqu'à cette preuve contraire qui calmerait les esprits, en attente elle est visible. La toute dernière preuve ne s'en cache pas, elle est là, dans ce communiqué qu'elle vient de pondre, en l'occurrence celui des noms des arbitres qui officieront à l'occasion des deux prochaines journées de qualifications pour la Coupe du monde 2026. Sur le terrain, pour le match Algérie - Guinée, les Fennecs auront droit à un arbitre gabonais. Son nom n'est nullement étranger pour les Verts encore moins pour la FAF. Il s'agit de l'illustre Pierre Ghislain Atcho, celui qui fut exclu durant la coupe d'Afrique des Nations 2023, celui qui a multiplié des erreurs d'arbitrage lors de Sénégal - Côte d'Ivoire (1-1, 4 tab 5) en huitièmes de finale. voilà le cadeau empoisonné de la FIFA pour achever en bonne et due forme les Fennecs lors de la rencontre face à la Guinée le 6 juin au stade Nelson Mandela à Alger.



■ Après les différentes bêtises à la VAR, Pierre Atcho à nouveau sollicité par la CAF

(Photo : D. R.)

Le détail...

Un détail important ne passe pas inaperçu, tout le monde se rappelle du match Algérie - Angola en phase de groupes (1-1) puis face au Burkina Faso (2-2), depuis son poste VAR ce dernier avait manqué d'attirer l'attention des centraux sur une possible main du défenseur burkinabè Steve Yago détournant un centre d'Adam Ounas dans la surface en fin de match. Ce qui avait justifié un dépôt de plainte par la FAF mais très vite rejeté par... la fameuse CAF.

Étonnement du Secrétaire général de la CAF

Face à ces faits, la FAF a officiellement contesté l'arbitrage du match par Atcho, l'accusant de ne pas avoir correctement utilisé la VAR dans des situations litigieuses. Les preuves fournies par la Fédération montraient

des fautes évidentes non sanctionnées par l'arbitre, suscitant l'étonnement du Secrétaire général de la CAF lui-même, Véron Monsengo-Omba. Aveuglé par les diverses recommandations, Atcho a non seulement été maintenue dans le panel d'arbitres de la CAN, mais a également été désigné pour des matchs importants. « Cette décision de la CAF est perçue comme un manque de considération flagrant envers les préoccupations légitimes de la FAF et des supporters algériens. Soucieuse d'assurer un déroulement équitable du prochain match, la FAF a pris la décision de saisir la commission d'arbitrage de la FIFA pour demander le remplacement de Pierre-Ghislain Atcho, indique le site spécialisé Compétition ».

La VAR serait bien surveillée ?

« Quoi qu'il en soit, la prestation du

bonhomme sera surveillée comme le lait sur le feu. Il sera assisté dans sa tâche par le Camerounais Elvis Noupue Nguégoue, le Djiboutien Liban Abderrazak Ahmed et par un autre Camerounais délégué à la VAR Antoine Max Depadoux Effa Essouma. La confrontation avec l'Ouganda à Kampala (10 juin) sera, elle, dirigée par un quatuor béninois. Adissa Abdul Raphiou Ligali sera l'arbitre principal, accompagné des assistants Gbèmassiandans Narcisse Kouton et Lucien Todégnon Hontonnou. La VAR sera à la charge de Dédjinnanchi Tanislas Ahomlanto ».

H. Hichem

Bein Sports 1 : Torino - AC Milan à 20h
 Bein Sports 2 : Sporting Braga - FC Porto à 20h

La Der

JS Kabylie : Hakim Medane nouveau directeur général

L'ancien footballeur international algérien, Hakim Medane, a été nommé nouveau directeur général de la JS Kabylie, a annoncé le pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football, mercredi, dans un communiqué.

« Le président du Conseil d'administration, El-Hadi Ould Ali, a rencontré ce mercredi le président-directeur général (PDG) d'ATM Mobilis, Chaouki Boukhazani, ainsi que les membres du Conseil d'administration de la SSPA/JSK, au cours d'une visite effectuée à la direction générale de Mobilis à Alger. L'occasion a été donnée au président de la JSK pour exposer les dernières décisions prises au niveau du club, liées à la perspective de préparer la nouvelle saison

footballistique. Au cours de cette rencontre, le président El-Hadi Ould Ali a saisi cette opportunité pour présenter Hakim Medane comme le nouveau directeur général du club », précise la même source. Ould Ali a été nommé, le mardi 23 avril dernier, à la tête du Conseil d'administration de la JSK, en remplacement d'Achour Cheloul, lors d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du club, dont plusieurs ont cédé leurs actions au profit de l'actionnaire majoritaire, Mobilis. « Le PDG d'ATM Mobilis a tenu à féliciter le président de la JSK pour son choix judicieux d'une part, et féliciter Hakim Medane pour son nouveau poste d'autre part, tout en souhaitant le plein succès à son

tandem, et en réitérant au passage le soutien et l'engagement inconditionnel d'ATM Mobilis à œuvrer pour le retour de la JSK sur la scène des consécration tant au niveau local qu'international », souligne le communiqué. Considéré comme le club le plus titré en Algérie, la JSK n'a plus remporté de titre depuis son succès en finale de la Coupe d'Algérie aux dépens de l'USM El-Harrach (1-0) en 2011, alors que la dernière consécration des « Canaris » en championnat remonte à 2008. Éliminée aux 1/32es de finale de « Dame Coupe » à domicile face au CR Belouizdad (0-2), la JSK occupe la 7e place au classement du championnat avec 35 points, à la veille de la 26e journée.